



QU'EST-CE QUE LE PARRAINAGE DU COEUR ?

C'est tout simplement un moyen d'aider le refuge, et surtout d'aider un animal, pour lequel vous avez un gros coup de cœur par exemple, mais que vous ne pouvez adopter. Vous pouvez cependant devenir son parrain/marraine de cœur, et ainsi avoir un lien particulier avec lui.

A QUOI ÇA SERT ?

Comme précisé plus haut, cela permet d'aider le refuge à soigner et entretenir correctement les animaux qu'il accueille. Il faut savoir que chaque animal qui arrive au refuge est systématiquement vermifugé, antipucé, vacciné, castré/stérilisé et identifié -puce ou tatouage- (si ce n'est déjà fait) et testé Felv/Fiv (pour les chats). Bien évidemment, s'il a de petits bobos, il est également soigné. Tout ceci a un coût non négligeable, que les frais d'adoption ne couvrent pas.

Ainsi, par le biais du parrainage, vous prenez en charge une partie de ces frais, et permettez au refuge de faire face à ses dépenses, et de continuer à fonctionner et d'accueillir au mieux les animaux.

QUI PEUT FAIRE UN PARRAINAGE ?

Tout le monde : même un mineur peut parrainer un animal (avec l'accord de ses parents).

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le parrainage minimum demandé est de 10 euros par mois, pour une durée d'un mois ou plus. Ensuite, c'est vous qui décidez de la somme que vous souhaitez verser, et pour quelle durée.

Les avantages fiscaux du parrainage : il faut savoir que le parrainage est un don. A ce titre, à partir d'un montant de 12 euros, le refuge vous délivrera un reçu fiscal, vous permettant de déduire ce don de vos impôts (à hauteur de 66 %).

LE PARRAINAGE EST-IL LIMITE A UN SEUL ANIMAL ?

Non bien sûr ! Vous pouvez être parrain/marraine, d'un chat, d'un chien, ou même de plusieurs chats et chiens !

COMMENT DOIS-JE PROCEDER CONCRETEMENT POUR PARRAINER UN ANIMAL ?

Vous complétez tout simplement le formulaire de parrainage (vous pouvez le trouver sur le site du refuge (<http://spasaverne67.free.fr/>), rubrique *Parrainer un animal*).

Vous adressez le formulaire dûment complété, accompagné de la somme correspondant à votre parrainage -par chèque-, au refuge, en précisant bien sur l'enveloppe les mentions « *Parrainage - A l'attention de Sylvia* ». N'oubliez surtout pas d'indiquer une adresse mail valide.

ET ENSUITE ?

Vous aurez des nouvelles et photos de votre/vos filleul(s) par mail au moins une fois par mois, pour vous permettre de suivre la vie de votre/vos petit(s) protégé(s).

VOILA, VOUS SAVEZ TOUT. IL NE VOUS RESTE PLUS QU'A CRAQUER POUR L'UN DES PETITS PENSIONNAIRES DU REFUGE. ALORS N'HESITEZ PAS, ILS ONT BESOIN DE VOUS !!

